

Liste des pièces justificatives à fournir pour vos démarches administratives

1/ Service des affaires générales

ATTESTATION D'ACCUEIL

- Voir la notice spécifique

CERTIFICAT D'HEREDITE

Etabli pour tout parisien, ou si le défunt est décédé à Paris, dans la limite d'un seuil de créance de 5 300 euros et en absence de notaire chargé de la succession.

- Pièce d'identité de l'ayant droit.
- Livret de famille du défunt.
- Copie intégrale ou extrait de l'acte de naissance du défunt.
- Copie de l'acte de décès du défunt.
- Le nom des organismes demandeurs.
- Adresse du domicile de tous les ayants droits.

Selon la situation du défunt d'autres pièces peuvent être demandées. Se référer au classeur « Certificat d'hérédité »

CERTIFICAT DE BONNES VIE ET MOEURS

A destination uniquement des autorités étrangères, pour tout parisien, notamment dans le cadre d'adoption d'enfants étrangers.

- Pièce d'identité, en cours de validité ou périmé, comportant photographie et signature.
- Bulletin du casier judiciaire n°3.

CERTIFICAT DE CELIBAT ET DE NON-REMARIAGE

A destination uniquement des autorités étrangères, pour tout français.

- Pièce d'identité, en cours de validité ou périmé, comportant photographie et signature.
- Acte de naissance établi par une autorité française, même si la date de délivrance est supérieure à 3 mois.

Liste des pièces justificatives à fournir pour vos démarches administratives

CERTIFICAT DE VIE

A destination uniquement des autorités étrangères, pour tout parisien.

- Justificatif d'identité en cours de validité ou périmé, comportant photographie et signature.
- Le nom de l'autorité ou organisme étranger destinataire.

Si l'intéressé(e) ne peut se rendre en Mairie.

- Justificatif d'identité du mandataire, en cours de validité ou périmé, comportant photographie et signature.
- Justificatif d'identité du mandant, en cours de validité ou périmé, comportant photographie et signature.
- Lettre de procuration du mandant.
- Certificat médical délivré depuis moins de 8 jours attestant que le mandant ne peut se déplacer.

DECLARATION DE VIE COMMUNE

Au moins un des deux futurs concubins doit résider sur Paris.

- Justificatif d'identité en cours de validité ou périmé, comportant photographie et signature des deux concubins.

DECLARATION DE : DOMICILE / CHANGEMENT DE DOMICILE

Le demandeur doit résider à Paris.

- Pièces d'identité en cours de validité ou périmé (pour les nationaux et ressortissants de l'Union Européenne)
- Carte de séjour ou carte de résident en cour de validité et à jour de l'adresse de domicile ou visa de long séjour étudiant muni de la vignette OFII (pour les ressortissants non communautaires)

LEGALISATION DE SIGNATURE

Pour tout requérant parisien.

- Justificatif d'identité en cours de validité ou périmé, comportant photographie et signature.
- Document non signé.

Liste des pièces justificatives à fournir pour vos démarches administratives

2/ Service de l'état-civil

DECLARATION DE RECONNAISSANCE

Peut être effectué dans n'importe quelle mairie.

- Pièce d'identité du déclarant.
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- Acte de naissance de l'enfant : si reconnaissance après naissance.

DECLARATION DE NAISSANCE

S'effectue à la mairie du lieu d'accouchement.

- Pièce d'identité du déclarant.
- Certificat d'accouchement.
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- Eventuellement : Livret de famille, imprimé du choix du nom, reconnaissance pré-natale.

DOSSIER DE MARIAGE

- Voir le dossier « Se marier à Paris ».

DOSSIER DE PACS

S'effectue à la mairie de votre résidence commune.

- Se rendre sur le site www.paris.fr afin d'obtenir la liste des documents à fournir.

CHANGEMENT DE PRÉNOM

S'effectue soit à sa mairie de résidence soit à sa mairie de naissance.

- Se rendre sur le site www.paris.fr afin d'obtenir la liste des documents à fournir.
Attention : le dépôt de dossier complet ne se fait que sur rendez-vous au 01 53 41 18 18

Liste des pièces justificatives à fournir pour vos démarches administratives

DUPLICATA DE LIVRET DE FAMILLE

S'effectue à la mairie du lieu de domicile.

- Justificatif de l'identité du demandeur qui doit être l'un des titulaires du livret.
- Informations concernant les actes du livret (nom, prénoms, date, lieu de naissance...)

DECLARATION DE DECES

- Pièce d'identité du déclarant.
- Certificat médical constatant le décès.
- Tout document concernant l'état civil du défunt (acte de naissance, livret de famille...)
- Pouvoir de la famille (si déclaration par une société de Pompes Funèbres)

RETRAIT D'ACTE

- Pièce d'identité du demandeur ou procuration et pièces d'identités en originales du demandeur et mandataire.
- Faire remplir l'imprimé de demande d'acte d'état civil.

Liste des pièces justificatives à fournir pour vos démarches administratives

3/ Service enfance-élections

INSCRIPTION EN CRECHE

Conditions générales :

- Etre enceinte d'au moins 6 mois.
- Habiter le 18^{ème} arrondissement.

Documents à fournir :

- Pièce d'identité des parents.
- Un justificatif de domicile daté de moins de 3 mois. (quittance de loyer, facture de consommation : électricité, gaz, téléphone fixe ou internet)
- Justificatifs de revenus des parents des 3 derniers mois (bulletins de salaire, relevé de paiement Pôle Emploi, relevé CAF...)
- Dernier avis d'imposition des parents.
- Livret de Famille ou copie intégrale de l'acte de naissance si l'enfant est né (et le cas échéant, le jugement établissant les conditions d'exercice de l'autorité parentale, la décision d'adoption)

En fonction de la situation, des pièces complémentaires peuvent être demandées.

INSCRIPTION SCOLAIRE

Conditions générales :

L'enfant doit avoir 3 ans dans l'année civile pour la rentrée scolaire suivante.

(L'accueil des enfants de 2 ans révolus à la date d'inscription s'effectue dans la limite des places disponibles)

L'inscription s'effectue à la mairie du lieu de domicile de l'enfant par l'un des deux parents (ou une personne exerçant l'autorité parentale)

Documents à fournir :

- Pièce d'identité d'un titulaire de l'autorité parentale.
- Un justificatif de domicile daté de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture de consommation : électricité, gaz, téléphone fixe ou internet)
- Livret de famille ou copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant.
- Carnet de santé de l'enfant avec vaccinations obligatoires.

Le cas échéant :

- Jugement précisant les conditions d'exercice de l'autorité parentale ou accord écrit du parent qui n'inscrit pas l'enfant, accompagné d'une copie de sa pièce d'identité.
- Certificat de radiation de l'école précédente.

Liste des pièces justificatives à fournir pour vos démarches administratives

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Conditions générales :

- Avoir plus de 18 ans et être de nationalité française.
- Justifier de son attache avec le 18^{ème} arrondissement au titre du domicile, de la résidence ou de sa qualité de contribuable.
- Jouir de ses droits civils et politiques.
- Les ressortissant de l'Union Européenne résidant en France peuvent également s'inscrire mais uniquement pour participer aux élections municipales et/ou européennes.

Modalités d'inscriptions :

Les inscriptions peuvent s'effectuer au guichet, par courrier ou par internet par l'intermédiaire du site « mon.service-public.fr »

Documents à fournir :

- Carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité.
- Un justificatif de domicile dans l'arrondissement daté de moins de 3 mois, aux nom et prénom du demandeur : facture de consommation (électricité, gaz, téléphone fixe ou internet), quittance de loyer d'un organisme agréé, avis d'imposition.

Si la demande est déposée par un tiers :

- Une procuration signée en original, indiquant l'identité du mandant et du mandataire.
- Pièce d'identité du mandataire.

Pour les personnes hébergées :

Documents à fournir par l'hébergeant

- Copie d'une pièce d'identité recto/verso.
- Un justificatif de domicile dans l'arrondissement daté de moins de 3 mois, à ses nom et prénom : facture de consommation (électricité, gaz, téléphone fixe ou internet), quittance de loyer, avis d'imposition...
- Attestation d'hébergement signée en original.

Documents à fournir par l'hébergé

- Carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité.
- Un document récent à ses nom et prénom mentionnant l'adresse de l'hébergeant : attestation de sécurité sociale, bulletin de salaire, R.I.B...

RECENSEMENT CITOYEN

Sont concernés, les jeunes français de 16 ans à 25 ans habitant le 18^{ème} arrondissement.

- Carte nationale d'identité ou passeport français en cours de validité.
- Livret de famille des parents ou acte de naissance.